



Valeyres-sous-Ursins

Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°22/2023 du 22 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Les travaux de désaffectation et d'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis, a pour but de soumettre au Conseil général, une demande de crédit complémentaire de CHF 20'000.- relative à la désaffectation de 12 tombes au cimetière et au réaménagement de l'espace libéré en un jardin du souvenir.

Contexte :

En date du 10 février 2023, la Municipalité a annoncé par voie officielle (Feuille des avis officiels) son intention de désaffecter 12 tombes situées à l'entrée du cimetière à gauche (2 rangées de 6). L'annonce devant être faite au moins six mois avant la désaffectation, le délai sera échu le 15 août 2023.

La Municipalité souhaite accompagner ces travaux de désaffectation d'un réaménagement paysager de l'espace ainsi libéré. L'espace sera ainsi engazonné et fera place à un lieu de recueillement sous la forme d'un jardin du souvenir. Ce dernier offre une alternative de plus en plus appréciée aux tombes et au columbarium. Il permet à celles et ceux qui le souhaitent d'y déposer les cendres des proches défunts de façon anonyme. Un banc sera installé et quelques dalles d'accès en pas japonais seront posées dans le gazon. Elles mèneront au jardin du souvenir, qui sera composé d'une pierre, d'une urne dans laquelle il sera possible de déposer des cendres, et de plantations décoratives. La composition du tout offrira une entrée soignée du cimetière.

Comme le montant inscrit au budget de fonctionnement doit être utilisé pour d'autres travaux d'entretien courant du cimetière (réfection pavés, réparation de fissures dans le mur, vidange du compost, nettoyage du chemin, etc.), un crédit complémentaire est sollicité pour les travaux présentés dans ce préavis.

Selon les devis reçus à ce jour par la Municipalité, le budget nécessaire au projet de désaffectation et d'aménagement du jardin du souvenir est estimé à un montant entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.-.

Financement

Via le budget de fonctionnement et le fond de réserve "travaux futurs au cimetière" alimenté à hauteur de CHF 20'000.-.

Planning

Après adoption du préavis, et après échéance du délai de six mois d'annonce officielle de la désaffectation, le chantier pourra débuter à l'automne 2023.

Conclusions :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°22/2023 du 22 mai 2023,
- Entendu le rapport de la Commission,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour la désaffectation partielle et l'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière, d'un montant de CHF 20'000.-.

De financer cette somme par le biais d'un emprunt aux meilleures conditions du moment ou par le biais des liquidités courantes.

De l'amortir par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve « travaux futurs au cimetière » no 9282.16.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Blaise Chapuis

 MUNICIPALITE DE VALEYRES S. / URSINS

La Secrétaire  Emilie Thomas